

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARMES LA COTE
Séance du 27 Février 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept Février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de CHARMES-LA-COTE, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales. La convocation a été faite le 16 Février 2017, le présent procès-verbal a été affiché et rendu exécutoire le 06 mars 2017

Étaient présents :

Messieurs les conseillers municipaux : DECORNY Jérôme, Jean-Luc STAROSSE et TURCHETTO Régis, ADAM Rémi, CHATILLON Christophe, MICHEL Jérôme, THIEBAUT Eric

Mesdames les conseillères municipales : LEJARS-GROS Catherine, Marie-Thérèse FLEUROT, Patricia MASCI

Etait excusé

Le Conseil Municipal a décidé par vote à mains levées et a choisi à l'unanimité pour secrétaire : Monsieur Jérôme MICHEL

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal s'il a des observations sur le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal. Aucune observation n'est faite, le compte rendu du 16 Décembre 2016 est accepté à l'unanimité

2017-001 - Vote du Compte Administratif 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christophe CHATILLON vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	340 597,04 €
	Réalisé :	39 703,54 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	338 512,73 €
	Réalisé :	228 111,69 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	205 306,06 €
	Réalisé :	135 406,35 €
Recettes	Prévu :	207 390,37 €
	Réalisé :	165 429,86 €

Résultat de l'Exercice

Investissement	188 408,15 €
Fonctionnement	30 023,51 €
Résultat Global	218 431,66 €

2017-02 - Vote du compte de gestion

Monsieur le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par madame la trésorière de Toul à la clôture de l'exercice.

Elle le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- VOTE le compte de gestion 2016, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

2017-03 – Validation du calcul des attributions de compensation

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que faisant suite au transfert à la Communauté de Communes à compter du 1er Avril 2016 de la compétence de la gestion de l'aire de grand passage située à Toul, conformément aux statuts modifiés comprenant : "Accueil des gens du voyage création, entretien et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage sise route de Verdun à Toul, ainsi que de l'aire de grand passage situé à Toul à compter du 1er avril 2016" la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a adopté lors de la séance du 11 décembre 2014 son rapport définitif fixant les attributions de compensation.

Il rappelle également que seule la commune de Toul est concernée par cette évolution les autres attributions restent inchangées

Dans ce cadre, après avoir pris connaissance des éléments de calcul, le Conseil Municipal à l'unanimité

- VALIDE le calcul des attributions de compensation.

2017-04 – Désignation du délégué à la CLECT

Monsieur le Maire fait part que suite à la fusion des deux communautés de communes, il y a lieu de désigner un délégué pour la commune de Charmes la Côte.

Celui-ci siégera à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T), commission obligatoire pour chaque communauté de communes.

Monsieur Christophe CHATILLON propose sa candidature

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DESIGNE Monsieur CHATILLON Christophe délégué,

Informations :

Travaux :

Monsieur le maire fait un récapitulatif des travaux à réaliser au local technique.

Monsieur le maire a créé une commission de travail concernant le réaménagement des locaux mairie-école. Les personnes faisant partie de la commission sont : Mmes Marie-Thérèse FLEUROT, Patricia MASCI et messieurs Jérôme MICHEL, Régis TURCHETTO

Monsieur le maire informe qu'une réunion de travail avec madame MENGIN, architecte, aura lieu le 06 mars 2017.

Journée Verte :

La date de la journée verte est fixée au 09 avril. Deux autres formules ont été proposées, une avec une animation avec Isabelle DUSSAUCY et Séverine LEJARS sur le compostage, et une autre avec Fabien DIEHL sur les ruisseaux et rus du domaine.

Questions diverses

Fin de séance 22 h 15

Ordre du jour de la séance du 27 Février 2017 :

- 2017-001 Vote du Compte Administratif 2016
- 2017-002 Vote du Compte de Gestion 2016
- 2017-003 Validation du calcul des attributions de compensation
- 2017-004 Désignation d'un délégué à la CLECT

Signatures :

Rémi ADAM	Excusé
Christophe CHATILLON	
Jérôme DECORNY	
FLEUROT Marie-Thérèse	
Catherine LEJARS-GROS	
Patricia MASCI	
Jérôme MICHEL	
Jean-Luc STAROSSE	
Eric THIEBAUT	
Régis TURCHETTO	